

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Occitanie



REGLEMENT INTERIEUR

CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS VETERANS

C R C Vétérans



Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CRC Vétérans de la région Occitanie. Il est un complément aux règlements nationaux consultables sur le site de la FFPJP.

Etant donné qu'il n'existe qu'un rassemblement (et non un championnat avec montées et descentes) au niveau national, il en sera de même au niveau régional.

Composition

Le CRC Vétérans est composé de 32 clubs répartis en une division unique (CRC V). Cette division est composée de 8 groupes de 4 clubs. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies.

- 26 équipes respectivement championnes et vice-championnes de leur CDC vétérans respectif de l'année en cours
- 3 équipes supplémentaires des Comités Départementaux classés aux trois premières places du CRC vétérans de l'année N-1
- 3 équipes supplémentaires des Comités Départementaux classés aux trois premières places du classement du championnat régional triplettes vétérans de l'année N-1, sachant qu'un Comité ne peut avoir plus de 3 équipes

Phase finale

Les 2 premiers de chaque groupe, soit 16 équipes, participent à cette phase finale qui se déroulera sur deux jours en semaine.

Les rencontres des 1/8 de finale opposeront par tirage au sort préétabli un premier de groupe à un second de groupe en évitant que 2 équipes issues du même groupe ne se rencontrent (voir annexe).

Les rencontres de ¼ et ½ finale se feront par tirage au sort préétabli.

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Le nombre de participants au CNC V sera celui alloué par la FFPJP.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
2 journées en semaine (1° à un match, 2° à deux matchs) en septembre selon un calendrier établi chaque année.
- Pour la phase finale
2 journées en semaine (idem JP)
 - 1° matin : 1/8 de finales
 - 1° après-midi : ¼ de finales
 - 2° matin : ½ finale
 - 2° après-midi : finale et match de classement
- Horaires :
 - o Sur une journée à deux matchs, le premier débitera à 8 heures 30 et le second à une heure déterminée par le jury
 - o Sur une journée à un seul match, il débitera à 14 heures.

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90 € par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 100,00€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus de 100 km du lieu de la finale.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 48 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 4 m. et 15 m. de long) toutefois il pourra être accepté, à titre exceptionnel, que ces dimensions soient réduites sans être inférieure à 3 m. de large sur 12 m. de long. Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Annexes :

Zone Ouest : groupes A et B

Zone centre Nord : groupes C et D

Zone Centre Sud : groupes E et F

Zone Est : groupes G et H

Tirage au sort de la phase finale à 16 équipes

- Huitièmes de finale
 - 1° groupe A contre 2° du groupe H
 - 1° groupe B contre 2° du groupe G
 - 1° groupe C contre 2° du groupe F
 - 1° groupe D contre 2° du groupe E
 - 1° groupe E contre 2° du groupe D
 - 1° groupe F contre 2° du groupe C
 - 1° groupe G contre 2° du groupe B
 - 1° groupe H contre 2° du groupe A
- Quarts de finale :
 - Vainqueur 1/8 1 contre vainqueur 1/8 2
 - Vainqueur 1/8 3 contre vainqueur 1/8 4
 - Vainqueur 1/8 5 contre vainqueur 1/8 6
 - Vainqueur 1/8 7 contre vainqueur 1/8 8
- Demi-finales
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 2
 - Vainqueur du Quart 3 contre vainqueur du Quart 4

